



APPEL À CONSTITUTION DES LISTES CANDIDATES

En tant que bureau exécutif actif depuis 2015 (entre 2012 et 2015, la structure exécutive était en construction, simplement fondée sur l'agrégation progressive de fonctions et de collègues pour les assumer, c'est l'assemblée de Montevideo en 2015, à laquelle un grand nombre de collègues ont pu participer grâce aux financements de l'IF et de l'AUF, qui a défini les bases de fonctionnement jusqu'à aujourd'hui) nous nous engageons dans la structuration du réseau et dans l'organisation du processus électoral qui doit faire preuve du principe de transparence et du souci démocratique caractérisant toute l'équipe de travail réunie autour du réseau Clefs-Amsud.

Dans cet esprit, nous jugeons pertinent de lancer un **appel à constitution de listes candidates.**

Considérations générales sur le fonctionnement du bureau :

1- Sur la durée des mandats

Le **bureau directif** est renouvelable tous les trois ans par votation à la majorité simple.

Les titulaires des fonctions de **Secrétaire scientifique; Chargé/e de communication et du développement; Chargé/e des Relations Internationales** peuvent postuler à nouveau pour un total maximum de deux mandats.

La **Présidence** et la **Vice-présidence** sont limitées à un mandat. Cette différence s'explique par un double souci : d'une part éviter que les multiples mandats ne conduisent à une personnalisation du réseau tout en responsabilisant les membres par cette contrainte de pérennité du réseau, d'autre part pour permettre de capitaliser l'expérience acquise dans les fonctions plus techniques. Le/la président/e sortant/e devient automatiquement "Président/e d'honneur", témoin et dépositaire de la mémoire du réseau.

Le poste de **Vice-président/e** étant constitutif d'une expérience de responsabilité, le/la titulaire sortant/e peut candidater au poste de président/e à l'issue de son mandat".

2- Sur les modalités électorales

Le Bureau exécutif est élu par scrutin de listes sans panachage:

- les différentes listes candidates doivent présenter des membres inscrits au réseau;
- les listes peuvent ou non incorporer les noms de ceux qui font partie du bureau sortant ayant encore droit à un mandat;
- les noms doivent indiquer les fonctions et qui peuvent encore faire un mandat;
- les membres du bureau sortant en fin de mandat pour une fonction peuvent être candidats pour une autre fonction;
- en cas de démission d'une ou plusieurs fonctions en cours de mandat, le bureau sortant soumet le(s) nom(s) d'un(e) ou plusieurs(es) remplaçant(e)(es) à l'approbation des membres inscrits par vote oui ou non.

Le processus électoral doit être mis en place par le bureau sortant dans les trois mois qui précèdent la date anniversaire de l'élection du bureau sortant.

Le scrutin de listes est prévu par voie électronique. Remarques: la votation sera effectuée par courriel (en ligne). Les votes seront gérés par deux scrutateurs qui ne peuvent être les membres du bureau sortant.

3- Calendrier électoral

- a- Appel à constitutions de listes candidates (début novembre)
- b- dépôt des listes : le **30 novembre**. Envoi à l'adresse clefsamsud@gmail.com
- c- mise en ligne des listes sur le site entre le **1 et le 4 décembre**
- d- processus électoral en ligne entre le **12 et le 14 décembre**